

Le titre est impropre. Il s'agit de mieux gérer le volet administratif de la crise-sécheresse car en termes d'anticipation, Emmanuelle Wargon contribue selon nous à accentuer l'aléa au lieu de l'anticiper. Elle expose en effet lors de son déplacement dans l'Aveyron en 2019 que (textuellement) grâce à la destruction du seuil qu'elle désigne aux caméras, il y aura plus d'eau en aval.

Tant que la doctrine de la continuité écologique détruira les ouvrages, du plus modeste au plus grand, permettant de stocker l'eau disponible, l'Etat gèrera la crise, mais sans anticiper ni atténuer les effets des sécheresses.

Emmanuelle Wargon a commandé un rapport sur la manière dont les services de l'Etat ont géré le dispositif de crise-sécheresse. Le rapport est destiné à analyser le dispositif administratif de crise, pas à réduire les effets de la sécheresse. C'est un entre-soi dont les éléments de langage ont été cadrés par la DEB le 04/09/2019 (page 66/104).

On y apprend que :

- un dispositif est qualifié de crise pour un aléa qui se reproduirait tous les 5 ans,
- 801 arrêtés préfectoraux ont été signés en 2019,
- une absence de lisibilité à l'échelle du bassin versant et des décisions incohérentes, souvent inapplicables,
- que l'agriculture prélève 3,2 milliards de mètres cubes.
- les mots clés : restrictions, taxes, sanctions.

Ce que le rapport ne dit pas:

- nous n'utilisons qu'une infime portion des 175 milliards de mètres cubes d'eau utile sur les 486 milliards de précipitations annuelles,
- une « crise » de récurrence annuelle devient une norme,
- la surenchère du nombre des arrêtés préfectoraux sécheresse-inondation devient un scénario grotesque si le préfet ne dispose d'aucun remède.

Le rapport évoque dans la conclusion page 64, la gestion quantitative de l'eau en 4 lignes:
« *Si des projets structurants devaient être envisagés, les perspectives du changement climatique esquissées ci-dessus devraient conduire à privilégier des aménagements « polyvalents » atténuant les crues en période hivernale et les sécheresses en période estivale (à l'image des grands ouvrages de montagne ou du bassin parisien), afin d'optimiser les fonds publics* ».

Nous résumons :

Si des grands projets devaient être envisagés, ils devraient conduire à des aménagements atténuant les crues en période hivernale et les sécheresses en période estivale (à l'image des grands barrages de montagne ou du bassin parisien).

En condensant encore, sans le déformer, le diagnostic de l'Ingénieur général des Ponts :

Si on voulait atténuer les inondations et les sécheresses, il faudrait construire des grands barrages.

FNE et FNPF apprécieront !

Ce diagnostic conclusif doit déroger formellement aux avis des personnes interrogées qui militent contre l'option des petits et grands barrages ?

Sur internet:

Mieux anticiper la sécheresse : Emmanuelle Wargon a réuni le Comité national de l'eau

15/05/2020

Les données mesurées au niveau national durant le mois d'avril - débits des rivières, recharge des nappes, humidité des sols, quantité de pluie tombée, ainsi que les prévisions météorologiques saisonnières - ont permis d'identifier les zones à risques pour cet été. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine pourraient plus particulièrement connaître des épisodes de sécheresse (cf. carte ci-dessous).

Au-delà de ces zones pré-identifiées, la secrétaire d'État a rappelé la nécessité de rester attentif dans tous les territoires afin d'éviter des pénuries d'eau d'ici la fin de l'été, comme la France en a connu l'été dernier. Pour mémoire, en 2019, treize départements avaient subi des ruptures d'approvisionnement de longue durée (jusqu'à 100 jours en Ariège ou en Haute-Saône), sur des portions étendues de leur territoire (la moitié de la Creuse).

Afin d'anticiper au mieux ces épisodes de sécheresses, les préfets réunissent actuellement leurs partenaires pour prendre les premières mesures d'anticipation lorsqu'elles sont nécessaires. Emmanuelle Wargon a également appelé à améliorer les points de faiblesses identifiés l'an dernier dans le dispositif de gestion de crise par un récent rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Une instruction

technique va ainsi demander prochainement aux préfets à prendre de nouvelles dispositions pour anticiper davantage et améliorer la gestion de crise. Cette instruction vise :

- Le renforcement de la coordination interdépartementale ;
- L'harmonisation des mesures de restrictions des usages de l'eau ;
- Les actions à mener pour éviter toute défaillance d'approvisionnement en eau potable.

Pour être plus efficace dans l'anticipation et la gestion de crise mais aussi limiter les risques de sur-crise en période COVID, il est demandé aux préfets de mieux harmoniser les mesures de restriction des usages de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, en veillant à utiliser des seuils cohérents de déclenchement des mesures. Ils devront également renforcer l'utilisation des données disponibles sur la ressource en eau, les prélèvements et celles provenant des gestionnaires des réseaux d'eau potable.

<https://m.zonebourse.com/actualite-bourse/Mieux-anticiper-la-secheresse-Emmanuelle-Wargon-a-reun-i-le-Comite-national-de-l-eau--30612749/>

Rapport du CGEDD : [CGEDD_rapport sécheresse 2019](#)

Illustration : carte des arrêtés sécheresse extraite du rapport

[Tweet](#)